Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260219-CM_19_02_26_001-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 19 février 2026

Date de la convocation : 13 février 2026
Date d'affichage : 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Gwendoline GUEGAN - Mikaël CORBEL - Laëtitia CORNILY - Marie-Pierre LE MOUEL - Philippe LE GUEN - Christine THOUÉNON Baptiste LE GALL - Guillaume LE COMTE (arrive à 19 h) - Guillaume LE COQU (arrive à 19h15) - Gaëlle ROUTIER - David DOMALAIN (arrive à 19 h) - Jean-François LE FLOCH - Denis FOLLET
Absent sans procuration :
Christophe LE BARTZ
Secrétaire de séance : Baptiste LE GALL

DÉLIBÉRATION 19-02-26-001

Objet de la délibération : Bilan du restaurant scolaire – Année 2025

Madame Sandrine GUILLAUME, adjointe aux affaires scolaires, présente le bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2025.
Il se présente comme suit :
- le montant des dépenses s'élève à 375 130,55 € avec comme postes principaux l'alimentation pour 81 540,51 € et les charges de personnel pour 236 444,02 € ;
- le montant des recettes s'élève à 158 379,96 € pour 45 892 repas servis.

Le nombre de repas servis est en baisse par rapport à l'an passé. Les dépenses étant plus élevées le coût de revient est donc supérieur à celui de l'an passé soit 8,17 € contre 7,61 €.
Le déficit 2025 du service s'élève à 216 750,59 €.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le bilan tel que présenté et prend acte du coût de revient du repas à 8,17 €.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Baptiste LE GALL